

Motion du conseil pédagogique de l'ISPEF du 04 février 2020

Suite au conseil pédagogique de l'ISPEF du 4 février 2020, le conseil pédagogique s'associe et soutient la motion votée par l'assemblée générale du laboratoire ECP, et dans les différentes instances universitaires (conseil de direction, CA, CR).

Il est constaté que les réformes successives concernant l'université (autonomie des universités, parcoursup, réforme des retraites, projet de loi LPPR) ne font que mettre à mal celles et ceux qui œuvrent à la réussite des étudiant.e.s et au développement de la recherche. Œuvrer c'est permettre de créer et laisser les forces émancipatrices se libérer en prenant appui sur la collégialité et la coopération.

Le projet de loi en cours sur la programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) n'est pas le gage permettant à la vie universitaire d'exceller dans ses différentes missions, qu'il s'agisse des personnels enseignants, administratifs ou des étudiant.e.s. (cf. les rapports sur le site du ministère et plusieurs déclarations publiques de responsables politiques). Les moyens permettant de réaliser chacune des missions de l'université, qui concernent agents, usagers, structures, ne cessent de se dégrader, de même que les valeurs de solidarité et d'égalité des droits. Cela met à mal le travail de chacun et chacune d'entre nous (turn-over, burn-out, précarité des étudiant.e.s).

Les intentions formulées dans le projet de La Loi Pluriannuelle de Programmation de la Recherche (LPPR) suscitent notre inquiétude et notre désapprobation à l'égard de toute loi qui aurait pour conséquences une perte de sens du métier (déjà entamée), une dégradation accrue de l'utilité sociale qui est au fondement même des missions de l'université, d'augmenter la souffrance des agents et des usagers par le renforcement de précarités structurelles et statutaires (la réforme des retraites ne faisant que déqualifier le travail des fonctionnaires de l'universités).

Nous sommes attachés à l'amélioration du service public et refusons sa destruction sous couvert de concurrence et de précarisation généralisée. Nous sommes attachés aux valeurs du service de l'université : offrir la possibilité d'accéder aux études supérieures, de se former et de réussir ; à l'autonomie des acteurs dans leur force créatrice pédagogique et scientifique (autonomie qui – comme chacun le sait – est le pendant de la confiance, de l'interdépendance et de la réciprocité).

Par conséquent, toute loi qui a pour finalité la remise en cause d'une université accessible à toutes et tous indépendamment des catégories socioprofessionnelles et des revenus, de la liberté de produire et co-construire des savoirs, de la collégialité (CNU, paritarisme au sein des universités) ; toute loi qui aurait pour effet de diviser, d'instaurer la concurrence et la précarité (financements, statuts, conditions de travail) ne pourraient qu'engendrer notre opposition qui se fonde sur des logiques d'inclusion, de coopération pédagogique et scientifique, d'émancipation collective et de justice sociale.

Au-delà de cette motion, soutenue par les 23 enseignant-chercheurs présents, contre le projet de réforme des retraites, la précarité étudiante et la LPPR, les membres du conseil pédagogique de l'ISPEF précisent que selon le texte des lois qui sera promulgué, des actions pourront être engagées au niveau pédagogique et des responsabilités administratives assumées par les enseignant.e.s-chercheur.e.s.

Stephane Simonian, au nom du conseil pédagogique de l'ISPEF